

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 20 avril 2006, une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital en numéraire par émission d'actions NEXANS (France), réservée aux salariés du groupe adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe International (PEEGI), dont les salariés de NEXANS Maroc et SIRMEL.

Cette opération porte sur les sommes maximales à engager de 3 436 125 dirhams pour NEXANS Maroc et 953 700 dirhams pour SIRMEL selon les modalités fixées par l'Office des Changes, et comporte les caractéristiques suivantes :

- Prix de souscription : EUR 52.50 par action
- Période de souscription : du 24 avril au 03 mai 2006 inclus

La note d'information simplifiée est complétée par les notices d'information des Fonds Communs de Placement d'Entreprise « Nexans Share plan » et « Nexans Relais 2006 » inscrites auprès de l'AMF et par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 07 avril 2006.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, incluant les notices d'information et le document de référence, est tenue à la disposition du public au siège de Nexans Maroc.

Par ailleurs, elle sera disponible sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

Contact CDVM:

Tél : 037 68 89 24

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/011/2006

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières